

**ARRÊTÉ DEP-2026-217 PORTANT NOMINATION DU JURY DES CERTIFICATS
D'APTITUDE PROFESSIONNELLE CRÉMIER-FROMAGER ET PRIMEUR**

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;

Vu les arrêtés du 4 juillet 2017 portant création des certificats d'aptitude professionnelle crémier-fromager et primeur ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2026-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission des certificats d'aptitude professionnelle crémier-fromager et primeur pour la session 2026 dans les académies de Créteil, Paris, et Versailles, est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Claude MARET, professionnel

Vice-président :

Monsieur François MARCHIER, enseignant

Enseignants :

Madame Laurence BRISOUX

Monsieur Ettore LAINE

Madame Juliette DERVIEUX

Madame Virginie VANCLOOSTER

Professionnels :

Madame Anne DUBOIS

Monsieur Chris MENDOME

Madame Ambre BOUTIBOU

Monsieur Augustin DENOUS

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 5 Juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours

Aurore COLLET